

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le **2 décembre 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	ARTICLE RÉGLEMENTAIRE VISÉ
83 route 138 Lot 4 957 204	1-Autoriser l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale adjacente à un bâtiment d'intérêt patrimonial avec une orientation de 9° 45' au lieu de 24° 15'	Article 6.1.2.2 du règlement de zonage 104

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 19^e jour du mois de novembre 2024



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville de Neuville en date du 19^e jour du mois de novembre 2024.

Cet avis a fait l'objet d'une parution au ville.neuville.qc.ca.



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière

19 novembre 2024

Date